

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Lachaine Mathieu

<https://www.cadre21.org/membres/0fdaacfa56809bf70ba6cf84>

Date d'obtention : 2022-01-14 22:01:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes claires et précises, il est important de respecter la chronologie des informations. Les premières évaluations se font avec l'auteur du signalement ou la victime. Les évaluations sont toujours individuelles et servent à définir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. S'il y a lieu, on rencontre aussi les témoins pour corroborer la situation. Si l'on considère que c'est n'est pas un acte malveillant, on rencontre l'investigateur pour confirmer les informations. On réfère ensuite au service de police. On confisque tout au long les appareils contenant du matériel pornographique. Si la victime ou l'investigateur non-malveillant ne collabore pas, on se réfère directement au service de police. Si l'évaluation suggère des gestes de nature malveillante, on réfère immédiatement au service de police. Tout au long, on reste ouvert et sans jugement lors des évaluations et dans les interventions. On insiste sur le caractère confidentiel de la situation avec l'ensemble des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer l'ensemble des différents acteurs de la situation (sauf l'investigateur tant que l'intention n'est pas claire) pour avoir l'ensemble des informations permettant une intervention plus efficace qui limitera la propagation du matériel pornographique et les conséquences chez les jeunes impliqués. Cela permettra une intervention la plus complète. Le service de police est la ressource qui commence là où nos interventions s'arrêtent (suivi au près de l'investigateur ou du récidiviste et leurs parents) et celle qui prévient lors de toutes situations malveillantes ou hors de notre capacité d'agir (refus de collaboration). Nous ne sommes en aucun cas mandataire du service de police, ni intervenant-référant lors d'une situation externe au milieu scolaire. Nous sommes les intervenants de 1er plan et recueillons les informations de nos élèves en toute ouverture d'esprit (aucun jugement, on se limite aux questions dans la grille d'évaluation) et respect de leur intégrité physique et psychologique (aucun visionnement de quelque matériel photographique ou vidéo que ce soit).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour n'avoir jamais eu à intervenir lors d'une situation de sextage, plus d'une étape me semble délicate. Dans le sens où c'est une situation qui est directement en lien à l'intimité de la victime. Par contre, la clarté et la précision de l'outil d'intervention Sexto me rassure et me dirige très bien pour une éventuelle situation. Pour nommer plus précisément une situation, c'est l'étape de la confiscation d'un appareil qui me semble le plus délicat ou l'importance de freiner la propagation du matériel. Je crois que la sensibilisation à la situation et aux conséquences qu'elles peuvent apporter à l'ensemble des jeunes impliqués va être un levier pour cette étape. C'est une étape cruciale pour la victime et son bien-être. La référence au service de police en cas de refus de collaboration est un filet de sécurité aidant pour moi. Les étapes et les responsabilités sont toutes aussi claires.